

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 2 août 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AOÛT 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux août à dix-neuf heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Le Mayet-de-Montagne s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Madame Marie-Noëlle LARIVIERE, Adjointe au Maire.

Après qu'il eût été procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint, Madame la Vice-Présidente a ouvert la séance.

Étaient présents : Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN, Jocelyne LACROIX et M. Jean-Pierre MOLETTE.

Étaient absents et excusés : M. Jean-Pierre RAYMOND, Président, et Mmes Françoise GRASSI et Christel SIGOT.

Était absent : -----

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 9
- présents : 6
- votants : 6

Quorum : 5

Date de la convocation du conseil d'administration : 27 juillet 2022.

A été nommée secrétaire de séance :
Mme Isabelle SENEPIN

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 31 mai 2022, la Vice-Présidente le déclare adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération n°06/2022 - AIDE SOCIALE**

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale émettent un avis favorable à la demande de renouvellement de la prise en charge des frais de séjour à l'E.H.P.A.D. "Résidence du Parc", situé au MAYET-DE-MONTAGNE (Allier), 5 avenue Chabrol, pour : du 1er juillet 2022.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 2 août 2022.

Le Maire et la secrétaire de séance ont signé au registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 3 août 2022

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 9 août 2022

➤ **Délibération n° 07/2022 -AIDE SOCIALE**

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale émettent un avis favorable à la demande de prise en charge des frais de séjour à l'E.H.P.A.D. "Résidence du Parc", situé au MAYET-DE-MONTAGNE (Allier), 5 avenue Chabrol, pour , à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 2 août 2022.

Le Maire et la secrétaire de séance ont signé au registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 3 août 2022

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 9 août 2022

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU MAYET-DE-MONTAGNE**

Séance du 2 août 2022

➤ **Délibération n° 08/2022 - SECOURS ALIMENTAIRE**

Les restos du cœur étant fermés le mois d'août, l'association COALLIA de Varennes-sur-Allier demande un secours alimentaire pour une famille

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale décident d'attribuer une aide exceptionnelle d'environ 60 euros, sous forme de colis alimentaire, pour la

Fait, et délibéré à l'unanimité, à Le Mayet-de-Montagne, le 2 août 2022.

Le Maire et la secrétaire de séance ont signé au registre.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le 9 août 2022

Affichée et mise en ligne sur le site internet <https://www.le-mayet-de-montagne.fr> le 9 août 2022

Liste des délibérations de la séance du 2 août 2022 :

- ✓ 06/2022 – Aide sociale,
- ✓ 07/2022 – Aide sociale,
- ✓ 08/2022 – Secours alimentaire.

Liste des Membres du Centre Communal d'Action Sociale présents à la séance du 2 août 2022 : Mmes Marie-Noëlle LARIVIERE, Josiane TARTARIN, Véronique MARION, Isabelle SENEPIN, Jocelyne LACROIX, et M. Jean-Pierre MOLETTE.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Pierre RAYMOND

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE
13250 LE MAYET-DE-MONTAGNE**

La Secrétaire de séance,

Isabelle SENEPIN

